

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER  
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N°2022-12-09  
Portique du PAISTY VERT

Conseil Municipal du 16 décembre 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022 Date d'affichage : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 16 du mois de décembre à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire,

**Etaient présents :**

Jean-Luc VERET, Maire – Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Maires-adjoints - Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Lysiane LE DUC DREAN, Éric POTIER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DELHINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés - Pouvoirs :**

Pascale CLAUSER donne pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Gérard MARCIA  
Philippe ONILLON, absent de 18h à 19h donne pouvoir à Jean CHANAL

**Absente non-excusee :**

Houria BADEK

**Secrétaire de séance :**

Catherine INNOCENT désignée à l'unanimité

Monsieur le maire présente la nécessité de déplacer le portique du PAISTY VERT et de le remplacer par une barrière, pour les motifs suivants : La Commune laisse l'accès aux maisons installées au PAISTY VERT mais se doit de protéger la dune en interdisant la circulation.

Une exception est constituée par l'autorisation donnée à l'agriculteur qui a loué des terres au Conservatoire du Littoral d'accéder avec une tonne à eau pour abreuver ses bêtes.

Après avoir entendu cet exposé,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,***

**AUTORISE** le maire à faire déplacer le portique du PAISTY VERT et remplacer par une barrière ouvrante pour les personnes autorisées.

**ADOpte** par :

11 voix POUR

4 voix CONTRE (Philippe ONILLON, Marie-Christine DELHINGER, Marie-Laure PAIN et Jean CHANAL)

2 abstentions (Marie-Claude HOFFNUNG et Éric POTIER)

Le Maire,

Jean-Luc VERET



*Fait et délibéré en séance,*

*Les jours, mois et an que dessus.*

*Pour extrait certifié conforme au registre*

*Transmis à la Sous-Préfecture le 27 décembre 2022*